



CLAIRBOIS

RESIDENCE – RETRAITE

734 Route de la Boissière
16410 DIRAC

La Résidence de Retraite CLAIRBOIS a choisi d'offrir une réponse globale à vos attentes et vous propose les tarifs suivants

Hébergement Permanent et Temporaire

(Tarifs applicables au 01/02/2025)

	<u>Jour</u>	<u>Mensuel</u> (base 30 jours)
Chambre Simple	75.00 €	2 250.00 €

Hébergement au Titre de l'Aide Sociale

(En attente de l'arrêté de tarification 2025)

	<u>Jour</u>	<u>Mensuel</u> (base 30 jours)
Chambre Simple	63.61 €	1908.30 €

Dépendance

(En attente de l'arrêté de tarification 2025)

	<u>Jour</u>	<u>Mensuel</u> (base 30 jours)
GIR 1-2	22.21€	666.30 €
GIR 3-4	14.10 €	423.00 €
GIR 5-6 (Ticket modérateur)	5.97 €	179.10 €

Dépôt de garantie

Chambre Simple.....2 118.60 €

Cette résidence gérée par MBV, la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir, pratique une facturation à terme à échoir.

Les Chartes de la Personne Accueillie et de la Personne Agée Dépendante y sont respectées.

Le règlement de fonctionnement est à votre disposition auprès de l'accueil de la Résidence.

CLAIRBOIS

RESIDENCE – RETRAITE

734 Route de la Boissière
16410 DIRAC

Tarifs des prestations annexes

(Tarifs applicables au 01/02/2025)

Repas invité Midi.....	11.68 €
Repas invité Soir.....	8.77 €
Repas invité – Enfant de -de 12 ans	8.07 €
Repas invité « Côté Terre » et « Côté Mer »	16.05 €
Repas invité « Inspiration du Chef ».....	21.24 €
Forfait mensuel animal domestique	52.90 €
Repas retraité Midi *	8.77 €
Repas retraité Soir *	7.27 €
Mise à disposition de la salle de réunion pour 1 journée.....	121.93 €
Mise à disposition de la salle de réunion pour 1/2 journée.	79.38 €
Mise à disposition de la salle de conférence (journée).....	184.31 €
Mise à disposition de la salle de conférence (1/2 journée).....	123.21 €
Mise à disposition salon de coiffure (1/2 journée).....	13.60 €
Mise à disposition salon de coiffure (journée)	27.21 €
Forfait mensuel utilisation d'un climatiseur 2500 W.....	30.00 €
Forfait mensuel utilisation d'un climatiseur 5000 W.....	61.00 €

* ne s'applique qu'à des retraités « résidents externes », domiciliés à proximité de l'établissement et qui prennent leur repas sur l'établissement au moins 5 fois par semaine dans la limite des places disponibles au restaurant.

Facturation des absences

(En attente tarifs 2025)

Pour hospitalisation pour chirurgie :

Déduction du forfait hospitalier (A partir du 4^{ème} jour) 20.00 €

Pour hospitalisation pour psychiatrie :

Déduction du forfait psychiatrie (A partir du 4^{ème} jour) 15.00 €

Pour convenance personnelle : si absence sur la journée (2 repas non pris)
déduction par jour 4.38 €

La facturation du **tarif dépendance** cesse dès le premier jour d'absence.

Pour la facturation du **tarif hébergement**, application du règlement départemental d'aide sociale : « Les absences d'une durée inférieure à 72 heures, donnent lieu au paiement du tarif hébergement complet. » « ...au-delà de 72 heures d'absence, dans la limite de 35 jours par année civil,...le tarif hébergement est minoré du montant du forfait hospitalier journalier en vigueur. »

Pour réservation de chambre, préavis de départ non effectué ou conservation de la chambre après départ :

Déduction forfaitaire6.00 €

Adhésion à la Mutuelle MBV

(Tarifs 2025)

Frais d'adhésion et de cotisation annuelle 1 €

..... La Direction